

Seance du Conseil Municipal du
neuf janvier mil neuf cent soixante

Le neuf janvier mil neuf cent soixante à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie en séance extraordinaire sous la Présidence de son Maire.

Étaient présents : M. M. Judith Maie, Deneux adjoint,
Boulleir, Cessière, Legrand, Violette, Truffaut, Cumant,
Barant, Robert, Boursier, Loyellon, Née, Rabier,
Absents : M. M. Gilles, Châneras, Gérost.
Secrétaire : M. Violette

Le Président ouvre la séance et donne lecture d'une lettre de Monsieur Darblay donnant son accord pour la cession de la parcelle 99 en vue de la construction d'H. L. N. ; mais informant que le chiffre de 550 frs le mètre carré qu'il avait consenti en 1958 doit être relevé et demande que le Conseil Municipal fasse une offre. L'Inspecteur de l'Enregistrement chargé par l'Administration des Domaines d'expertiser la parcelle et de fixer son prix, ayant officieusement informé que l'acquisition pourrait être faite sur la base de 700 frs le mètre carré, le Conseil jugeant équitablement, décide d'offrir comme base de discussion le prix de 750 frs et charge son Maire d'en aviser le propriétaire.

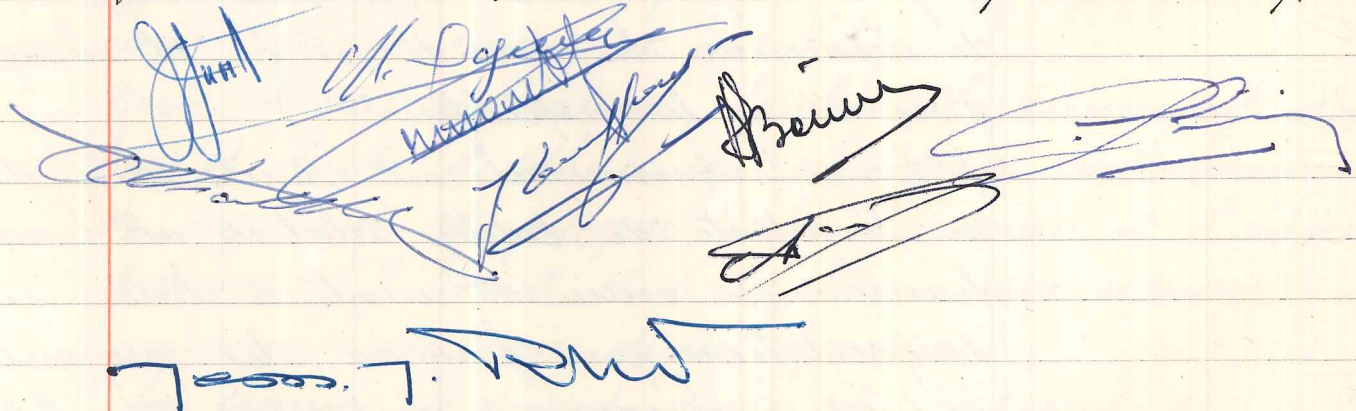
Le Conseil Municipal est ensuite saisi d'instructions de l'autorité de tutelle relatives au financement des travaux de voirie et invite à choisir entre la taxe de prestations qui frappe les propriétaires de voitures à chevaux et voitures automobiles au moyen de prix de journées et la taxe de voirie nouvellement instituée parue sous la forme de centimes additionnels, réglée par conséquent par tous les contribuables, adopte la taxe de voirie.

Le Président informe l'Assemblée que la Société Forclum a fourni un avenant au marché de travaux pour éclairage public qui demande à être étudié, de grosses différences de longueurs de câbles ayant été constatées, Monsieur Cessière est chargé de vérifier cet avenant et de fournir

un rapport après étude

Le projet de lotissement du Chemin dit de l'Ormeau ayant été approuvé par la Préfecture, le financement de l'achat du terrain présentant des difficultés, le Maire a rencontré Monsieur le Sous-Préfet qui lui a conseillé de demander aux acquéreurs des parcelles formant ce lotissement une avance sur le prix de ces parcelles pouvant représenter la moitié de leur valeur de revient après aménagement; cette avance étant considérée comme un prêt portant un intérêt symbolique de 1% jusqu'à la conclusion de l'acte de vente.

Le Conseil Municipal approuve cette suggestion et charge son Maire de prendre contact avec les candidats de l'accession à la propriété sur une observation de Monsieur Violette relative aux fournitures scolaires, sa filleule ayant reçu un livre de lecture sale et entièrement déchiré, une commission scolaire est instituée; elle sera chargée de régler les rapports de la Municipalité avec les instituteurs, de faire les achats de fournitures scolaires, et de les répartir suivant les besoins des écoles. Elle est composée de 5 membres: M. M. Violette, Bruffaut, Boursier, Robert et Loyillon. La séance est ensuite levée à 19 heures 50.



Seance du Conseil Municipal du
30 janvier 1960

Le trente janvier mil neuf cent soixante à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance extraordinaire, sous la Présidence de son Maire.

Étaient présents

M. M. Judith, Maire, Deneux adjoint, Géroet, Kaulien
Céssire Violette, Legrand, Bruffaut, Curnant, Faraut,